



TARIFS DES PRESTATIONS

Le tarif des prestations applicable aux personnes adultes handicapées hébergées à l'établissement d'accueil médical, conformément à l'arrêté n° 25-411 du 03 MARS 2025 de Madame la Présidente du Conseil Général de Charente-Maritime, est fixé comme suit, à compter du 1er avril 2025 :

Tarifs arrêtés par voie réglementaire :

Tarif(€)

Tarifs journaliers d'hébergement	
Prix de journée d'hébergement	178,46 €

Tarifs établis par l'administration hospitalière et opposables aux tiers :

Tarif(€)

Prestations délivrées aux usagers	
Repas accompagnant <i>(aux membres de la famille accompagnant les résidents)</i>	10,00 €


Nathalie DELLE

